



# Assemblée générale

Soixante-neuvième session

Documents officiels

Distr. générale  
25 novembre 2014  
Français  
Original : anglais

---

## Deuxième Commission

### Compte rendu analytique de la 23<sup>e</sup> séance

Tenue au Siège, à New York, le 27 octobre 2014, à 15 heures

Présidente : M<sup>me</sup> Stepowska (Vice-Présidente) ..... (Pologne)

## Sommaire

Point 21 de l'ordre du jour: Mondialisation et interdépendance (*suite*)

- a) Migrations internationales et développement (*suite*)
- b) Culture et développement durable (*suite*)

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être rédigées l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum, portées sur un exemplaire du compte rendu et adressées dès que possible au Chef du Groupe du contrôle des documents (srcorrections@un.org).

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org>).

14-63364X (F)



Merci de recycler 



*En l'absence de M. Cardi (Italie), M<sup>me</sup> Stepowska (Pologne), Vice-Présidente, prend la présidence.*

*La séance est ouverte à 15 h 05.*

**Point 21 de l'ordre du jour: mondialisation et interdépendance** (*suite*) (A/69/203)

**a) Migrations internationales et développement** (*suite*) (A/69/207 et A/69/392; A/C.2/69/2)

**b) Culture et développement durable** (*suite*) (A/69/216)

1. **M. Golitsyn** (Ukraine) dit que les migrations doivent figurer dans le programme de développement pour l'après-2015 et qu'il est nécessaire d'avoir des objectifs spécifiques pour suivre les progrès des améliorations apportées à l'impact des migrations sur le développement. L'Ukraine est un pays d'origine, de transit et de destination pour les migrants et, avec plus de 330 000 ressortissants étrangers qui comptent sur le Gouvernement pour garantir leurs droits, le pays s'est engagé à améliorer ses lois et ses politiques concernant l'accès des migrants à l'emploi et à des services tels que l'éducation.

2. L'Ukraine met l'accent sur la protection de tous les droits fondamentaux des migrants et s'efforce de garantir leur intégration. Des programmes à l'échelon de la nation ont été conçus pour donner aux représentants des communautés de migrants et aux minorités nationales des informations sur la protection des droits des minorités et le Gouvernement et les organisations de la société civile ont reçu des instructions sur la façon de créer des plateformes régionales de dialogue au sujet de l'intégration des migrants. Des projets ont été réalisés pour faciliter la compréhension interculturelle et lutter contre la discrimination notamment en faisant appel aux médias pour améliorer l'image des pouvoirs publics que se font les migrants. Des critères de reconnaissance des qualifications acquises dans le cadre de programmes d'éducation informels ont été mis au point afin d'aider les migrants à obtenir un emploi rémunérateur. La base nationale factuelle concernant la migration a été renforcée grâce à la coopération avec des organisations internationales et des mesures ont été prises pour lutter contre la traite des êtres humains et l'esclavage moderne.

3. Les migrations internes ont considérablement augmenté en raison de la crise en Ukraine, ce qui pose

de nombreux problèmes, notamment un risque plus élevé de traite des êtres humains, en particulier des enfants. La mise en œuvre d'un projet conjoint avec l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe afin de prévenir la traite est prioritaire et l'Ukraine se concentre également sur l'aide aux victimes de la traite par le biais de mécanismes nationaux et de campagnes d'information.

4. **M<sup>me</sup> Al-Mulla** (Qatar) déclare que la question de la migration internationale est étroitement liée aux niveaux de développement des pays d'origine, de transit et de destination et qu'elle devrait donc être traitée de façon à tenir compte des facteurs sociaux, économiques et environnementaux et des droits de l'homme. Le Qatar a promu les droits des travailleurs étrangers et prend des mesures pour revoir sa législation à cet égard en vue d'y apporter des modifications et d'améliorer le niveau de vie des travailleurs étrangers et de leurs familles conformément aux conventions internationales. Dans ce but, des projets résidentiels devraient fournir des dizaines de milliers de nouveaux logis à des travailleurs expatriés.

5. La culture est directement liée aux trois piliers du développement durable et, lors de la finalisation du programme de développement pour l'après-2015, il est important de ne pas perdre de vue la diversité culturelle et les contextes locaux. La culture contribue à l'intégration sociale, à l'élimination de la pauvreté et à la paix et à la sécurité mondiales, alors que la compréhension culturelle facilite la prévention et la solution des conflits, la réconciliation et la reprise. Dans le cadre de sa vision nationale, le Qatar cherche donc à devenir un centre mondial de la culture et un partenaire principal du développement d'institutions et de projets culturels publics dans le monde entier. Dans le contexte de la mondialisation, la culture et ses échanges sont indispensables à l'éducation des enfants et des jeunes. Elle est un investissement essentiel pour le développement des sociétés et elle joue un rôle important dans l'élaboration de politiques sur l'éducation et l'environnement.

6. Le Qatar s'efforce de répondre aux besoins des générations présentes et futures et, à cet égard, il faut reconnaître la contribution de la culture et son rôle central dans l'élaboration de politiques efficaces à tous les niveaux. Une attention particulière doit être accordée à la culture dans le programme de développement pour l'après-2015.

7. **M<sup>me</sup> Carías** (Honduras) dit que la communauté internationale doit agir pour trouver une solution au problème des enfants du Honduras et de l'Amérique centrale qui émigrent vers le nord, souvent sans être accompagnés par des adultes. Le Président de son pays a récemment déclaré un état d'urgence humanitaire. Le nombre des enfants migrants a augmenté suite aux violences sans précédent que connaît son pays qui est devenu l'un des principaux champs de bataille des narcotrafiquants. Le Honduras n'est pas responsable de cette guerre qui implique des consommateurs plus au Nord et des producteurs plus au Sud. Des milliers d'enfants et d'adolescents vulnérables sont soumis à des pressions pour adhérer à des réseaux criminels internationaux et beaucoup préfèrent suivre la voie de la migration irrégulière malgré les risques de danger physique. D'après un rapport récent, 70 % des femmes et des filles migrantes sont victimes d'abus sexuels pendant leur voyage jusqu'aux États-Unis.

8. Son pays a activé son système de protection sociale afin de fournir une aide aux mineurs et à leurs familles et de les rapatrier méthodiquement afin qu'ils puissent retourner dans leurs foyers et leurs écoles. Il a également lancé des programmes pour réduire le nombre de migrants non accompagnés et offrir une formation et des possibilités d'emploi aux mères célibataires.

9. Les causes de la migration irrégulière sont notamment la réunification des familles et la recherche de meilleures opportunités économiques en raison du manque d'emplois et des niveaux de pauvreté élevés. Compte tenu du principe de la responsabilité internationale commune, les pays de transit et de destination doivent activement aider à traiter ces causes dans un esprit de compassion et de solidarité et conformément aux principes du droit humanitaire international et du respect des droits de l'homme.

10. El Salvador, le Guatemala et le Honduras ont soumis au Secrétaire général une proposition de plan visant à donner un appui et des possibilités à leurs citoyens migrants. Cette proposition sera prochainement diffusée dans un document officiel des Nations Unies. La question des migrations doit figurer dans le programme de développement pour l'après-2015 car elle a des effets positifs sur le développement durable, la croissance économique et l'amitié entre les peuples. La tragédie humaine qui a frappé des milliers de familles dans des pays comme le sien ne doit pas cacher ces effets.

11. **M. Zamora Rivas** (El Salvador) dit faut protéger les droits fondamentaux des migrants, en particulier ceux des femmes, des enfants et des autres personnes vulnérables à tous les stades du processus migratoire. Les migrants sont fréquemment arrêtés et l'égalité d'accès à des conseils juridiques, à l'éducation et à des services de santé est souvent refusée aux enfants migrants et à ceux de parents migrants. Il convient de renforcer la coopération dans le domaine des migrations internationales et la question doit être traitée en priorité dans le programme de développement pour l'après-2015. Son pays appuie la proposition du Secrétaire général selon laquelle des dialogues périodiques de haut niveau sur la migration devraient se tenir pour examiner la mise en œuvre des engagements pris lors du Dialogue de haut niveau de 2013 sur les migrations internationales et le développement.

12. La communauté internationale doit sensibiliser l'opinion publique aux questions concernant les enfants migrants non accompagnés et définir des instruments permettant d'assurer leur protection au lieu de se concentrer sur la fermeture des frontières et la criminalisation des migrants. Les pays d'origine, de transit et de destination doivent accepter de partager les responsabilités. El Salvador fait des efforts pour améliorer la qualité de vie de ses citoyens et éduquer sa population sur les risques associés aux migrations irrégulières, en mettant l'accent sur les liens étroits qui existent entre les droits de l'homme, les migrations et le développement.

13. **M. Dayem** (Arabie saoudite) dit que, vu les problèmes importants posés par la migration, les États doivent s'engager dans un dialogue sérieux, notamment sous les auspices des Nations Unies, renforcer leur collaboration sur les questions relatives à la migration et formuler des stratégies communes pour faire face à ce phénomène. Ils doivent également prendre des mesures pour garantir le bien-être des migrants, entre autres en leur offrant les soins de santé et les services d'éducation indispensables. Il est nécessaire d'effectuer d'autres recherches sur la migration et de définir clairement ce que l'on entend exactement par migrant. À cet égard, il est important de faire la distinction entre migrants et travailleurs étrangers. Bien que l'Arabie saoudite ne soit pas une destination pour les migrants et qu'elle ne dispose pas de mécanismes pour les héberger, elle accueille des milliers de travailleurs étrangers avec des contrats de

travail temporaires. Les transferts de fonds de ces travailleurs à leurs pays d'origine s'élèvent à environ 40 milliards de dollars chaque année et représentent un soutien vital pour leurs économies.

14. Comme de nombreux autres pays, l'Arabie saoudite est extrêmement préoccupée par la migration illégale qui impose des contraintes financières considérables à certains États, les forcent à abandonner des politiques bien établies et sapent leurs efforts de promotion du développement. Il est donc essentiel que les États trouvent des moyens efficaces pour lutter contre la migration illégale, la traite des êtres humains et autres délits connexes. L'Arabie saoudite apprécie vivement les efforts déployés par l'Organisation internationale pour les migrations et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) pour traiter les questions relatives à la migration, y compris le rapatriement des migrants dans leurs pays d'origine et, en 2014, elle a fourni 1 million de dollars au HCR afin de soutenir son travail humanitaire d'importance cruciale.

15. **M. Hajilari** (République islamique d'Iran) dit que, les politiques macroéconomiques n'ayant pas réussi à générer une reprise mondiale forte, soutenue et équilibrée après la crise financière, la stimulation de la croissance et la diminution des vulnérabilités externes restent problématiques dans les pays en développement. Il est nécessaire de coordonner plus efficacement les politiques internationales mais les politiques économiques doivent être adaptées aux conditions particulières des États.

16. La culture offre une source d'identité, d'innovation et de créativité, elle contribue à l'inclusion sociale et à l'élimination de la pauvreté et elle est à la fois un catalyseur et un moteur du développement durable. Elle doit donc imprégner la mise en œuvre des objectifs de développement et être reconnue pour sa spécificité et sa diversité inhérentes. S'agissant de l'intégration de la culture dans les politiques, aucune culture ne devrait avoir la primauté; par contre, le respect des sensibilités culturelles doit faire partie de ce processus.

17. Des perspectives culturelles et humaines doivent accompagner les facteurs économiques, sociaux et environnementaux dans l'évaluation des effets de la migration internationale sur le développement durable. L'entretien de relations avec leur pays d'origine étant un droit fondamental humain et culturel des migrants,

il convient d'éviter de limiter les contacts entre les deux pays, celui d'origine et celui d'accueil.

18. Dans l'intérêt de tous les pays et pas seulement dans celui d'un groupe spécifique de pays, la communauté internationale toute entière doit mettre en place un système juste, transparent et mieux coordonné et fixer des objectifs de développement rationnels susceptibles d'être adaptés ultérieurement aux caractéristiques de chaque État. L'Organisation des Nations Unies est le seul organisme mondial capable de remplir cette tâche.

19. **M<sup>me</sup> Ünal** (Turquie) dit que, en sa qualité de Présidente du Forum mondial sur la migration et le développement jusqu'à fin décembre 2015, la Turquie n'épargnera aucun effort pour renforcer le rôle du Forum qui reste la plus grande organisation de ce genre pour mener le débat avec de multiples partenaires sous la houlette des États et assurer la coopération dans le domaine de la migration et du développement. Les 230 millions de migrants internationaux à travers le monde contribuent positivement à la vie économique, sociale et culturelle de leurs pays d'accueil et, si leurs droits étaient garantis, ils pourraient travailler de manière productive et bien s'intégrer dans les pays où ils vivent, ce qui serait dans l'intérêt du développement de leurs pays d'origine et de destination et du bien-être de leurs familles et de leurs communautés.

20. La présidence turque mettra en œuvre son programme de travail dans le cadre d'un thème reconnaissant l'importance des partenariats et de la participation d'un grand nombre de parties concernées pour assurer efficacement la gestion de la migration internationale. Elle mettra aussi en évidence le fait que la mobilité des êtres humains peut être un élément favorable au développement. La présidence s'efforcera de mettre en lumière les partenariats garantissant les droits des migrants et réduisant les coûts humains et financiers de la migration, et elle étudiera l'influence de la migration sur les politiques publiques. Elle se propose en particulier d'examiner comment faire en sorte que la migration fonctionne dans le cadre du processus de l'après-2015. Elle s'efforcera aussi d'introduire les résultats des délibérations du Forum dans d'autres processus régionaux et internationaux d'élaboration de programmes et d'appuyer l'inclusion de la migration dans les objectifs de développement durable.

21. Le débat sur la migration doit tenir compte des changements climatiques et étudier les moyens de lutter contre le racisme, la xénophobie et la discrimination. Il faut combattre la discrimination à l'égard des migrants, sous toutes ses formes, à l'aide de tous les moyens juridiques disponibles car son potentiel ne peut se libérer que dans un climat de tolérance.

22. **M. Seksenbay** (Kazakhstan) dit que son pays, qui est essentiellement un pays de destination pour les migrants, a adopté une législation établissant les règles et règlements fondamentaux relatifs aux immigrants, garantissant les droits et les intérêts des travailleurs étrangers et comportant des dispositions fixant des contingents dans les domaines de la résidence et de l'emploi. Pour rendre l'investissement dans le pays plus attrayant, la procédure relative à l'emploi de la main-d'œuvre étrangère a été simplifiée pour un certain nombre d'organisations, notamment celles qui participent à des projets prioritaires.

23. Les États d'Asie centrale et de la Communauté d'États indépendants (CEI) ont établi ensemble des politiques conjointes sur la migration. Des informations, des données et les tendances relatives à la migration ont été examinées et partagées par les responsables des autorités nationales de la migration dans la CEI et une convention de cette Communauté sur le statut juridique des travailleurs migrants et des membres de leurs familles a été adoptée. Des efforts sont déployés pour mettre en place un espace commun de migration pour les États membres de la CEI et pour élaborer et mettre en œuvre une politique intergouvernementale sur la gestion des migrations dans la région. Le Kazakhstan a l'intention de prendre d'autres mesures en vue de renforcer les institutions et les mécanismes chargés de la migration afin d'assurer la stabilité sociale et économique de la région. En conséquence, les problèmes relatifs à la mobilité de la main-d'œuvre ont été pris en considération par l'union douanière et l'espace économique commun de la région.

24. **M. Lasso Mendoza** (Équateur) dit que les migrants sont des acteurs de la politique et de l'économie mondiales et des citoyens transnationaux qui poussent le développement humain. De ce fait, la migration devrait être au centre du programme de développement pour l'après-2015. Son pays est en faveur d'une citoyenneté universelle au titre de laquelle les pays d'origine et de destination

garantiraient aux gens le droit à la mobilité et celui de résidence. Le programme pour l'après-2015 doit tenir compte du droit des migrants à un travail décent et ceux-ci doivent avoir accès à l'éducation et aux soins de santé. En d'autres termes, ils doivent pouvoir aspirer à la citoyenneté avec les mêmes droits et obligations que les personnes nées dans le pays.

25. On dit souvent que les migrants font concurrence aux travailleurs des pays de destination dans le domaine de l'emploi, sont une charge pour les services publics et sociaux des pays d'accueil et que leurs coutumes et traditions représentent un danger pour la cohésion sociale. Cette façon de voir ne tient pas compte de la contribution des migrants à l'accumulation de capitaux dans les économies des pays qui les reçoivent. Les migrants contribuent principalement aux pays d'accueil, pas à leurs pays d'origine. Il est nécessaire de tenir régulièrement un dialogue de haut niveau afin d'améliorer l'attitude vis-à-vis des migrants à l'échelle internationale. Une convention sur la migration et le développement, comportant une approche fondée sur les droits, intégrerait pleinement la migration dans le système des Nations Unies.

26. **M<sup>me</sup> Grobelaar** (Afrique du Sud) dit que son pays intensifie ses efforts pour traiter les problèmes de la migration et, en particulier au niveau régional, pour renforcer la coopération et des normes communes indispensables à sa gestion. Les principes dont s'inspirent les politiques migratoires de l'Afrique du Sud découlent de sa Constitution. L'Afrique du Sud est donc attachée à protéger les droits fondamentaux des migrants et leur accès à un large éventail de services sociaux et d'opportunités. En même temps, elle doit sauvegarder ses intérêts nationaux tout comme les engagements qu'elle a pris au titre des conventions et des traités internationaux.

27. La migration doit être reconnue comme un outil potentiel de développement. Par des partenariats nationaux, régionaux et internationaux, les migrants peuvent effectivement apporter une contribution aux pays d'origine, de transit et de destination. Ainsi, un système de migration réglementé et bien géré pourrait aider à réaliser les objectifs nationaux de développement, tandis qu'il serait impossible d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) si un secteur essentiel de la société, c'est-à-dire celui des migrants, était ignoré.

28. Afin de renforcer le débat sur les migrations et le développement, l'Afrique du Sud soutient l'idée du multilatéralisme, comme l'a dit le Groupe africain, ainsi que le renforcement des partenariats et des engagements existants. Elle apprécie le travail accompli par l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) au nom des migrants et estime qu'il est temps d'étudier la question des rapports stratégiques entre l'OIM et le système des Nations Unies.

29. **M<sup>gr</sup> Auza** (Observateur du Saint-Siège) dit que, dans le programme de développement pour l'après-2015, la mondialisation doit profiter à chacun. Il est nécessaire de développer le multilatéralisme pour atteindre cet objectif et régler les problèmes engendrés par la mondialisation. Lorsque les partenaires ne sont pas égaux, la mondialisation est à l'origine de l'inégalité, de la marginalisation, de l'exploitation et de l'injustice. Elle peut servir au bien ou au mal selon l'éthique et la politique qui la motivent.

30. Si la culture peut produire des bénéfices économiques mesurables, elle en offre beaucoup qui sont intangibles sous la forme de la compréhension mutuelle, de l'inclusion sociale et de la préservation du patrimoine et de la tradition. Elle ne doit donc pas se ramener à la logique du taux de change du marché. La culture n'est pas censée être privatisée mais partagée et elle pourrait faciliter le dialogue parce qu'elle touche une humanité commune.

31. La migration ne peut être gérée efficacement que s'il y a une coopération systématique entre les États et les organisations internationales. Les problèmes qu'elle cause affectent chacun mais les cas de traite d'êtres humains et les formes contemporaines d'esclavage sont particulièrement préoccupants. Même si la migration est un phénomène complexe, surtout du point de vue juridique, son aspect humain doit toujours être pris en considération.

32. **M<sup>me</sup> Stewart** (Organisation internationale du Travail (OIT)), intervenant au nom de son organisation en sa qualité de Présidente du Groupe mondial sur la migration, dit que l'homme doit être au centre du développement durable et que les causes profondes des mouvements migratoires motivés par la nécessité ou la coercition plus que par le choix doivent être étudiées. Elle se félicite des objectifs et des indicateurs concernant les migrants et la migration proposés par le Groupe de travail ouvert sur les objectifs de

développement durable et relève que la Conférence internationale sur le financement du développement qui se tiendra en 2015 donnera l'occasion de mettre en lumière la contribution de la migration, des diasporas et des transferts de fonds au développement.

33. En réponse à l'appel lancé pour intégrer la migration dans les plans de développement nationaux, le Groupe mondial sur la migration a décidé d'élaborer des directives sur la migration pour les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement et autres exercices nationaux de planification du développement. Il s'occupe également de recueillir et de partager des exemples de bonne pratique dans des domaines tels que la protection des droits des migrants internationaux et la promotion de villes et de sociétés inclusives.

34. En octobre 2014, le Groupe a organisé un atelier technique sur les migrations et le développement après 2015; il a conclu que le dialogue social pourrait jouer un rôle important dans l'amélioration des résultats du développement durable pour tous les pays et les migrants. Il a également relevé la mise au point de mécanismes nouveaux et innovants pour renforcer les liens entre les transferts de fonds et les épargnes des migrants et leur contribution potentielle au développement durable ainsi que le rôle clé que les autorités municipales et locales jouent dans la réduction des inégalités et la promotion de l'inclusion sociale et économique de tous les migrants.

35. Intervenant en qualité de représentante de l'OIT, elle fait remarquer que la Conférence internationale du travail à sa 103e session a demandé à tous ses éléments constitutifs de travailler de concert pour établir un programme sur la migration équilibrée. La mise en œuvre effective de ce programme est essentielle pour que la migration soit une option et non une obligation et elle améliorerait la contribution de la main-d'œuvre migrante au développement durable.

36. **M<sup>me</sup> Klein Solomon** (Organisation internationale pour les migrations (OIM)), associant sa délégation à la déclaration faite par l'OIT au nom du Groupe mondial pour la migration, dit que, depuis le deuxième Dialogue de haut niveau sur la migration internationale et le développement, l'intérêt pour la migration, ses liens avec le développement durable et la nécessité de protéger les droits fondamentaux des migrants, n'a cessé de croître. Les problèmes restent omniprésents, cependant, comme l'indique un rapport récent de l'OIM selon lequel 40 000 migrants au moins ont

perdu la vie depuis 2000 en tentant de franchir des frontières internationales.

37. Le programme d'action en huit points du secrétaire général (inclus dans son rapport sur la migration internationale et le développement (A/68/190)) est une priorité pour l'OIM qui mène des activités dans chacun des principaux domaines indiqués dans le programme d'action.

38. Il est une question, celle de l'intégration de la migration dans le programme de développement, qui est particulièrement pertinente étant donné le stade critique où en sont les débats sur ce programme. Pour que celui-ci apporte un réel changement, les avantages potentiels de la migration doivent être assortis de recommandations énergiques et pratiques sur sa bonne gestion et la mobilité des êtres humains. Pour qu'il soit véritablement inclusif, il doit comprendre des mesures propres à assurer la protection des droits des migrants.

39. Lors des discussions sur le programme, l'OIM a sans cesse demandé que l'on intervienne dans trois domaines principaux: premièrement, la promotion des partenariats de mobilité et l'établissement d'un objectif de migration afin de faciliter la migration et la mobilité parallèlement à d'autres catalyseurs transfrontières du développement tels que le financement et le commerce; deuxièmement, la protection des droits fondamentaux de tous les migrants à l'aide d'objectifs, d'indicateurs et de données désagrégées à l'appui d'une démarche garantissant la jouissance de leurs droits sociaux et économiques aux migrants, aux réfugiés et aux personnes déplacées à l'intérieur de leur pays; troisièmement, la diminution de la migration forcée et de ses conséquences par le biais de l'inclusion d'un objectif concernant les droits et les besoins des personnes déplacées par la force et le fait que le déplacement résultant d'un conflit ou d'une catastrophe est un problème universel et de développement qui a de profondes incidences politiques, économiques, environnementales et sécuritaires.

40. Si le programme de développement pour l'après-2015 peut fixer des objectifs clairs et mobiliser l'action à l'échelle mondiale, la migration pourra concrètement améliorer les résultats du développement pour les migrants, leurs familles et leurs pays d'origine et de destination.

*La séance est levée à 16 h 15.*